



Conférence de presse du 1 octobre 2008 - Intervention de François Longchamp

Genève : une politique familiale à réinventer

J'ai eu l'occasion de le dire devant le Grand Conseil il y a quelques jours, la politique familiale de notre canton mérite un second souffle. Des projets comme Mary Poppins figurent précisément parmi les modèles innovants qui, à mon sens, apportent une plus-value durable à tous les habitants de ce canton.

La politique familiale ne doit pas, ne peut pas se borner à exiger le versement d'allocations prélevées, en fin de compte, sur les salaires. Ce système est bien sûr important, précieux, mais il a aussi quelques lacunes. D'abord, tout l'effort repose sur ceux-là même qui portent déjà à bout de bras la prospérité de tous, à savoir sur celles et ceux qui travaillent. Ensuite, les allocations sont versées à tous, indépendamment de leur niveau de revenu ou de fortune. Enfin, à elles seules, elles ne suffiront jamais à produire un impact positif sur la natalité.

Pour toutes ces raisons, on peut certes s'enorgueillir d'avoir augmenté le niveau des allocations familiales. Mais si l'on s'arrête à cela, on n'aura en réalité apporté aucun progrès véritable pour les familles. La politique familiale doit avant tout s'attaquer à ce qui, aujourd'hui, retient les gens de faire des enfants. A ce qui pénalise les familles. Quels sont ces problèmes ?

1. La pénurie de logements, qui pèse surtout sur le budget des nouveaux ménages contraints de signer des baux hors de prix ;
2. La fiscalité qui continue de pénaliser les couples mariés à double revenu par rapport aux concubins ;
3. La difficulté de concilier l'exercice d'une activité lucrative avec la vie de famille en raison du manque de structures d'accueil ;
4. Pour les mères qui choisissent leur emploi pour se consacrer, pendant quelques années, à l'éducation de leurs enfants, la difficulté de reprendre pied ensuite dans le marché du travail.

La pénurie de logements s'est installée durablement dans notre canton, mais l'actuel Conseil d'Etat a mis en œuvre de nombreux chantiers pour la combattre. Le fameux **accord sur le logement**, la création des **logements d'utilité publique**, la loi permettant les **surélévations d'immeubles**, ainsi que les **négociations en vue de déclassements** permettant la construction de logements font partie de cette stratégie globale.

La fiscalité aussi fera l'objet d'une correction importante favorable aux familles, puisque le Conseil d'Etat approuve le **splitting intégral** des revenus des couples mariés, la **déductibilité des frais de garde et des allocations familiales**, ainsi qu'une défiscalisation accrue des frais médicaux. Deux ans après la baisse de la fiscalité des familles obtenue au plan fédéral par le conseiller fédéral Hans Rudolf Merz, entrée en vigueur cette année, Genève devrait dès 2010 ne plus pénaliser fiscalement les familles.

Le programme Mary Poppins s'intègre dans les réponses que l'Etat, en partenariat avec les communes et le milieu associatif, souhaite apporter au problème de **l'encadrement de la petite enfance**. Bien sûr, Mary Poppins ne suffira pas à répondre à toute la demande. Mais ce projet vient compléter un dispositif avec une offre originale, accessible, confortable autant pour les enfants que leurs parents. Mary Poppins constitue aussi, simultanément, une

réponse au quatrième problème évoqué plus haut, à savoir la difficulté du retour en emploi pour de nombreuses mères qui ont consacré plusieurs années à l'éducation de leurs enfants. Mary Poppins donne donc aux plus fragilisées d'entre elles, celles qui ne disposent pas d'une formation professionnelle achevée, un tremplin extraordinaire, à savoir : une formation et un emploi valorisant.

Le Conseil d'Etat auquel j'appartiens relèvera au cours des prochaines années encore d'autres défis pour le soutien aux familles. Parmi ceux-ci bien sûr, **la mise en place de structures d'accueil continu**, dans le cadre de HarmoS et suite à l'initiative 141 sur l'accueil continu, selon le traitement que le Grand Conseil accordera à ce texte.

Prestations complémentaires familiales

Enfin, comme je l'ai annoncé devant le Grand Conseil le 19 septembre dernier, je souhaite apporter un élément supplémentaire, à savoir la création de **prestations complémentaires familiales**. Aujourd'hui, près de 2'500 ménages avec enfants dépendent de l'aide sociale fournie par l'Hospice général. Un bon nombre d'entre eux se trouvent projetés dans la catégorie des « working poor » pour la seule raison qu'ils ont des enfants. Or j'affirme qu'au XXI^e siècle, à Genève, il est inadmissible que le seul fait d'avoir des enfants plonge un ménage dans la précarité. C'est pourquoi, tout comme il existe pour les personnes âgées ou les personnes handicapées un droit à des prestations complémentaires, le Conseil d'Etat s'est engagé à réfléchir à un modèle similaire d'appui spécifique aux familles.

Toutes ces mesures s'inscrivent dans la logique qui a présidé au découpage des départements en début de législature. Nous voulons désormais, à Genève, que la politique familiale, la politique fiscale, la politique du logement, la politique sociale et la politique de l'emploi se coordonnent afin de favoriser l'emploi, la classe moyenne et les familles.